



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1003-99-2

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1003-99-2 intitulé : *Règlement n° 1003-99-2 modifiant le règlement n° 1003-99 concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021. Ce projet de règlement vise à remplacer une disposition relative aux restrictions sur l'utilisation de l'eau potable et à ajouter en annexe du règlement un modèle d'avis public d'interdiction d'utiliser l'eau à l'extérieur des bâtiments.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 juillet 2021.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier